



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 14 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'élève une vive protestation et demande une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner la question de l'attaque contre la société RMHK Trepča et son occupation par la Force de paix au Kosovo (KFOR).

Dans la nuit du 13 au 14 août 2000, d'importantes forces de la KFOR ont violemment attaqué, sans avoir été provoquées, le siège de la société Trepča, près de Kosovska Mitrovica, et l'ont occupée. Cet acte constitue à ce jour la violation la plus flagrante du mandat de la KFOR et de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999.

La KFOR a utilisé la force armée à la fois contre les employés et les cadres de la société Trepča, les représentants officiels de l'État et la population serbe pacifique de cette partie de la province. Alors qu'en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, leur mission principale consiste à garantir la sécurité des biens et des personnes et à créer un climat de sécurité dans la province, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR, en agissant ainsi, ont pris, au vu et au su du monde entier, fait et cause pour les séparatistes et les terroristes albanais.

L'attaque et l'occupation de la société Trepča par la KFOR constituent la violation la plus grave de son mandat et des dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un exemple unique où des forces mandatées par l'Organisation des Nations Unies s'en prennent à une population pacifique pour la protection de laquelle elles ont été dépêchées par le Conseil de sécurité avec l'accord du gouvernement de mon pays. Les objectifs de la démonstration de force de la KFOR sont très clairs. Il s'agit d'intimider et d'expulser la population serbe, de poursuivre le nettoyage ethnique des Serbes et d'autres non-Albanais et de prendre le contrôle de manière illégale de la société Trepča, de l'économie nationale et des ressources naturelles.

Le prétendu souci de Bernard Kouchner de voir protéger l'environnement constitue une autre tentative cynique et évidente de leurrer l'opinion publique mondiale et le Conseil de sécurité, confirmant ainsi que l'action de la KFOR est com-

** Deuxième tirage pour raisons techniques.

plètement infondée, et constitue à ce jour la violation la plus flagrante des décisions du Conseil de sécurité et des normes du droit international. Derrière cette supercherie se cachent les responsables de l'agression de l'année dernière contre mon pays, de la perte de milliers de vies humaines, de la catastrophe humanitaire, économique et écologique ainsi que de l'escalade du terrorisme et du séparatisme dans le sud-est de l'Europe et dans d'autres parties du monde. Ce sont ceux qui ont largué plus de 30 000 bombes à uranium appauvri sur le Kosovo-Metohija durant les trois mois de bombardements aériens dont les conséquences restent imprévisibles.

L'action menée par la KFOR et la MINUK est sans précédent et constitue une tentative visant à tromper et à manipuler le Conseil de sécurité. C'est une atteinte à l'inviolabilité du droit de propriété et une tentative visant à prendre possession illégalement et par la force des ressources naturelles et économiques d'un pays souverain.

Compte tenu de la gravité de la situation et des conséquences qui peuvent découler de ces actes, le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie exige du Conseil de sécurité qu'il condamne l'occupation de la société Trepča et qu'il prenne une décision pour rétablir le statu quo ante afin de permettre à la société et à ses employés de reprendre leurs activités normales. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie tient à souligner qu'il ne reconnaît pas les conséquences de cet acte de violence ainsi que celles qui découlent des actes de la KFOR et de la MINUK.

Parallèlement à l'action armée perpétrée contre la société Trepča, la KFOR a commis des actes de vandalisme contre les dernières institutions qui utilisaient la langue serbe au Kosovo-Metohija, à savoir Radio « S » de Zvečan et le journal *Jedinstvo* de Priština. Les bureaux et les équipements de ces organes ont été détruits et l'usage de la force a été utilisé contre les journalistes et d'autres membres du personnel. Cet acte de vandalisme que constitue la suppression des médias en langue serbe par l'utilisation de la force armée militaire est sans précédent et s'inscrit dans le cadre de la collaboration étroite de la KFOR et de la MINUK avec les Albanais séparatistes et terroristes aux fins du nettoyage ethnique.

Tout ce qui précède confirme clairement que les activités de la MINUK et de la KFOR servent des objectifs en totale contradiction avec la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et conduisent à l'aggravation de la situation avec toutes les conséquences imprévisibles que cela comporte. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie attend donc du Conseil de sécurité qu'il prenne sans délai des mesures concrètes et énergiques pour contrôler les activités de ses représentants et mettre un terme à la politique du fait accompli qui menace la paix et la stabilité dans la région. Ce n'est que de cette façon qu'il sera possible de freiner la dégradation de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et d'ouvrir la voie à une solution politique pacifique conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Vladislav Jovanović